ALLIANCE ENERGIE CLIMAT

Proposition

Réforme de la tarification de l'électricité

Plaidoyer pour un tarif réglementé flexible, lisible et universel

Septembre 2026

Le problème

un tarif qui ne reflète plus la réalité du système

Le tarif réglementé de vente d'électricité (TRVE) actuel pour les particuliers et les très petites entreprises (jusqu'à dix salariés, chiffre d'affaires jusqu'à 2 M€) ne reflète plus la réalité économique du système électrique. **Il envoie un signal trop peu différencié** dans sa version heures pleines heures creuses (HPHC) : 21,42 c€/kWh en heures pleines, 15,89 c€/kWh en heures creuses, et ces heures creuses sont trop peu nombreuses – huit par jour, généralement la nuit.

Ces prix TTC sont les mêmes quelles que soient les puissances souscrites, entre 6 et 15 kVA, qui diffèrent par leur part fixe (abonnement), entre 188,24 et 323,86 €/an.

Cette structure, héritée du parc nucléaire des années 1980, vient essentiellement de la part des coûts de transport et distribution dans les factures d'électricité. Elle est aujourd'hui i**nadaptée à un système électrique dont les coûts de production varient plus fortement selon les heures** — et dont la part croissante d'énergies renouvelables crée de fréquents excédents en journée, sans supprimer les pointes de demande critiques.

Les variations moyennes quotidiennes du prix de l'électricité sur les marchés au jour le jour (Spot) reflètent bien cette évolution :

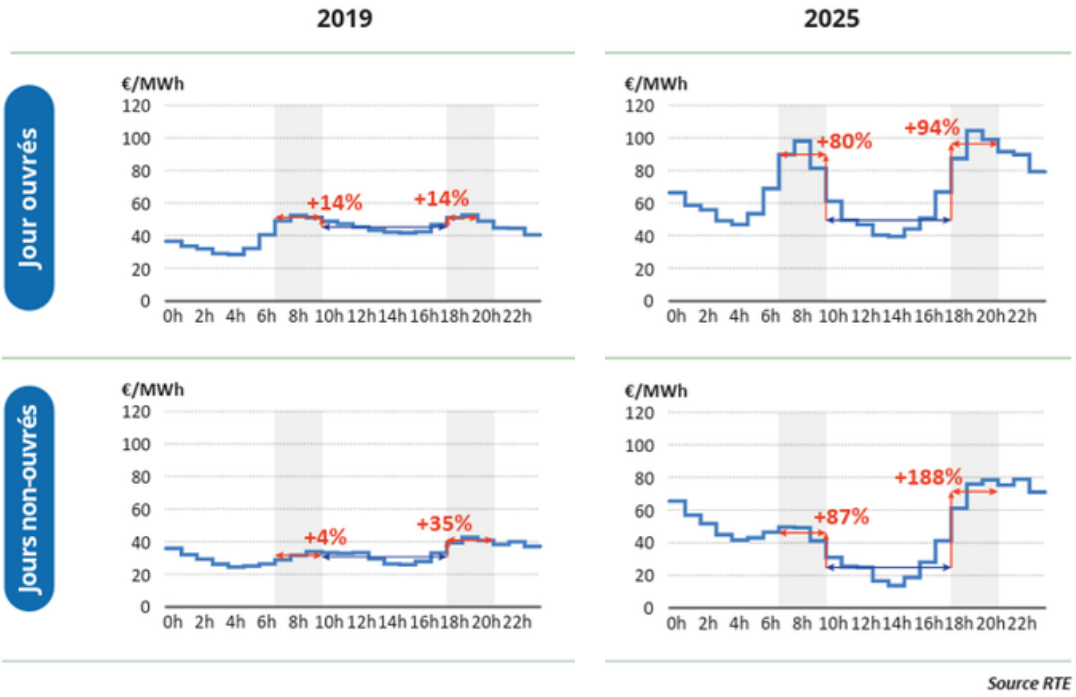

Ces variations quotidiennes du prix de l'électricité offrent de nouvelles opportunités pour réduire la facture d'électricité des particuliers et des entreprises, dans un contexte d'électrification des usages (mobilité, chauffage).

Aujourd'hui les ménages et les entreprises ont un signal trop faible pour pour déplacer leurs usages flexibles (recharge VE, chauffe-eau, lave-linge, lave-vaisselle...) vers les heures de surplus renouvelable, ou simplement les moduler (chauffage, climatisation). Or l'enquête RTE-IPSOS 2025 révèle que 70 à 80% des Français sont disposés à déplacer leurs consommations d'électricité en réponse à des signaux tarifaires adaptés.

Les opportunités d'une flexibilité accrue

Les avantages de la flexibilité de la demande sont nombreux :

- Cela réduit l'appel à **de l'électricité produite par des centrales thermiques** utilisant des combustibles fossiles sur le territoire national, ou ailleurs en Europe via les importations. Cela permet ainsi de réduire les émissions de CO_2 et le prix marginal à la pointe en réduisant la demande.
- **Réduire les capacités de production dimensionnées aujourd'hui pour une pointe évitable et ainsi réduire** le coût pour tous ;
- **Profiter des quantités croissantes d'électricité renouvelable**, aujourd'hui écrêtées et perdues, ce qui permettrait mécaniquement de réduire le coût de l'électricité des éoliennes et des installations solaires ;
- **Réduire la modulation des centrales nucléaires**, ce qui réduit mécaniquement le coût de l'électricité nucléaire, et réduit les surcoûts de maintenance.
- **Réduire les risques associés au maintien de l'équilibre offre-demande.**
- **Réduire les coûts de renforcement des réseaux**. Les impacts sur les coûts de réseaux de transport et de distribution de l'électricité sont plus difficiles à analyser et à chiffrer. Le réseau étant dimensionné pour le passage de la pointe, la réduction de la demande sur l'heure de pointe d'hiver permettra de réduire le besoin en réseau. Cependant, les opportunités créées en milieu de journée par les heures super-creuses pourraient créer de nouvelles pointes de consommation.

A court terme, la flexibilité de la consommation devrait permettre des économies **de l'ordre de plusieurs centaines de millions d'euros par an.** Il s'agit surtout des achats d'électricité ex-fossiles qu'on aurait pu éviter, et des surcoûts résultant de l'écrêtement de l'électricité renouvelable. Les économies de moyen et long termes sont bien plus importantes et se mesureront en milliards d'euros, le coût des suréquipements (capacités de production, renforcements de réseaux, stockages même) qu'on peut encore éviter. Enfin la flexibilité permet d'accroître le recours aux énergies renouvelables variables en maîtrisant l'inévitable répercussion sur les coûts de système.

En définitive, **l'utilisation de potentiels de flexibilité très peu coûteux chez les usagers réduit le coût de l'électricité, ce qui accélère l'électrification des usages** et le remplacement des combustibles et carburants fossiles utilisés dans les bâtiments, les industries et les transports. Inciter à la flexibilité de la consommation permettra d'accélérer la sortie des combustibles fossiles et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de la France.

Le décalage progressivement mis en place au sein du TRVE de trois heures creuses de la nuit vers le milieu de la journée est un premier pas dans la bonne direction, trop timide et trop lent. La suppression de l'accès au tarif « Base » également, mais ce tarif concerne encore un très grand nombre de clients.

Le tarif réglementé « Tempo, » qui existe depuis 1996 et fonctionne bien, montre pourtant qu'un signal différencié est compréhensible et efficace. Il ne distingue pas seulement les heures pleines et les heures creuses, mais aussi 300 jours bleus, 43 jours blancs et 22 jours rouges. Les consommateurs sont avertis la veille de la couleur du lendemain. Les jours rouges sont fixés entre le 1er novembre et le 31 mars, sauf samedis et dimanches, toujours bleus.

Le kWh présente donc six prix différents dans le tarif Tempo actuel :

Type de jour	Nombre de jours/an	Heures creuses (22h-6h)	Heures pleines (6h-22h)
Bleu	300	13,56 c€	16,54 c€
Blanc	43	15,35 c€	19,2 c€
Rouge	22	16,15 c€	72,95 c€

Le prix des heures pleines des jours rouges est évidement assez dissuasif – c'est son rôle.

Les puissances souscrites ne diffèrent dans le Tempo que par leurs parts fixes (abonnement), très proches de celles du tarif HPHC.

L'option Tempo a gagné du terrain ces dernières années, sans qu'un effort spécifique ait été consenti pour la promouvoir, peut-être du fait de l'arrivée de voitures électriques chez certains consommateurs. Elle reste toutefois largement minoritaire, touchant moins d'un million d'utilisateurs.

> Le décalage progressivement mis en place au sein du TRVE de trois heures creuses de la nuit vers le milieu de la journée est un premier pas dans la bonne direction, trop timide et trop lent.

Les offres de marché

Les fournisseurs proposent désormais de plus en plus souvent des offres de marché plus élaborées, avec des heures creuses en plus grand nombre. Par exemple, et sans exprimer une préférence quelconque, nous constatons que le fournisseur EDF propose « Zen Week-end Option Flex », une structure quotidienne avec 7 heures pleines et 17 heures creuses - et trois niveaux de prix. **Ces tarifs reflètent la réalité actuelle du système électrique** et inspirent notre proposition.

La proposition

des opportunités d'économie par le TRVE

La réforme préconise la suppression en 2027 du tarif Base pour les puissances 6 à 15 kVA, d'ores et déjà en extinction (il n'est plus proposé aux nouveaux clients). Le tarif Base a déjà été supprimé au 1er février 2026 pour les puissances de 18 kVA et plus. Les deux options principales du TRVE resteraient les options HPHC et Tempo, ainsi modifiées :

Le tarif HPHC modifié

L'option HPHC comprendra désormais 6 heures pleines, qu'on pourrait rebaptiser heures de pointe, et 18 heures creuses. Elle va un peu au-delà d'une inversion de la situation actuelle (8 heures creuses, 16 heures pleines). Elle tient pleinement compte de la structure quotidienne des prix de production de l'électricité aujourd'hui, et notamment de la « cloche solaire » diurne.

Les heures de pointe seront trois heures parmi quatre, entre 6h à 10h le matin, et trois heures parmi quatre, entre 18h et 22h le soir. **Idéalement, les consommateurs pourraient eux-mêmes choisir les horaires exacts de leurs heures de pointe**, de quart d'heure en quart d'heure, de sorte que tous soient en heure de pointe entre 7h et 9h le matin, 19 h et 21h le soir, afin de « lisser » les rampes de montée et descente du niveau de demande, comme indiqué sur la figure ci-dessous.

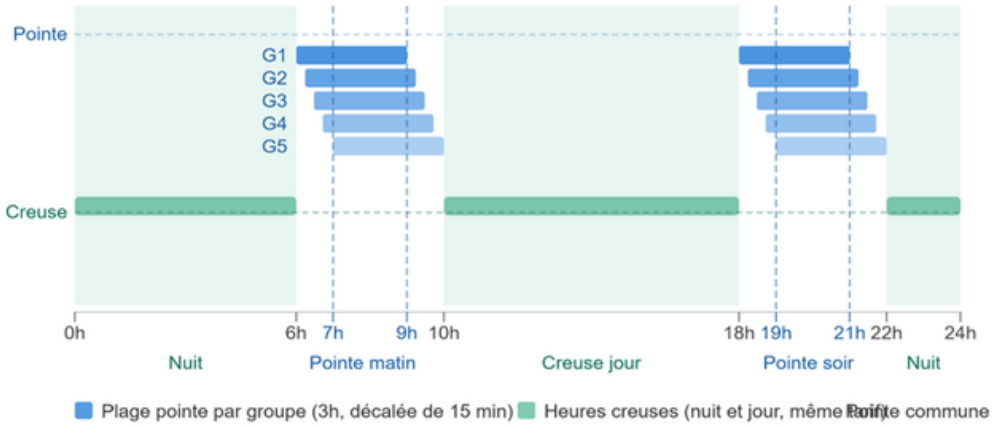

En resserrant les heures de pointes sur les moments les plus tendus du système, **l'incitation à décaler ou moduler le chauffage ou le refroidissement des bâtiments est plus forte** pour limiter la consommation aux moments les plus chers.

Les prix suggérés, toutes taxes comprises, sont 16 c€/kWh aux heures creuses et 26 c€/kWh aux heures de pointe. L'écart plus important entre les deux prix paraît nécessaire pour que les utilisateurs prennent conscience des économies à portée de main. La contrepartie nécessaire à la forte augmentation du nombre d'heures creuses est l'augmentation du coût de l'électricité aux heures de pointe.

Le tableau tarifaire de l'option HPHC, et l'interprétation des signaux prix, sont donc les suivants :

Période	Tous les jours		
	Plages horaires*	Prix kWh	Signal
Heures creuses	9h – 18h 21h – 6h	16 c€	Consommez
Heures de pointe	6h-9h 18h – 21h	26 c€	Déplacez si possible

* Plages horaires indicatives, comme indiqué plus haut

Ces prix constituent, répétons-le, de simples suggestions. Nous verrons plus loin comment le régulateur et les pouvoirs publics pourraient les reprendre, en les précisant.

Le calcul en Annexe vérifie toutefois que **dans l'hypothèse d'une consommation d'électricité inchangée**, double aux heures de pointe par rapport aux heures creuses, les revenus actuels du système électrique sont assurés, et **les factures de la plupart des utilisateurs n'en sont pas augmentées**. Mais **si les utilisateurs déplacent vers les heures creuses la consommation d'électricité supplémentaire des heures de pointe, leur facture diminue de 10% environ, soit une réduction d'environ 100€/an pour un ménage moyen, 300€/an s'il se chauffe à l'électricité.** Ce bénéfice pour les utilisateurs ne met pas le système électrique en difficulté : il correspond à notre estimation des bénéfices pour le système électrique du lissage de la courbe de charge.

Le tarif Tempo modifié

Le tarif Tempo modifié se caractérise par un coût de l'électricité encore plus bas aux heures de « cloche solaire », de 10 h à 16 h ou de 11 h à 17 h ou encore de midi à 18 h, pendant sept mois, par exemple du 1er avril au 31 octobre.

En contrepartie, le coût de l'électricité est plus élevé durant un maximum de 22 jours par an, entre le 1er novembre et le 31 mars. **Appelons ces nouveaux jours rouges les « jours sobriétés ». Durant ces jours les mêmes horaires que dans l'option HPHC définissent heures pleines et heures de « super-pointe »**. La nouvelle option Tempo est de ce fait plus aisée à gérer par les utilisateurs, le prix véritablement dissuasif – et conçu à cet effet – n'étant jamais appliqué que trois heures de suite, et non seize heures consécutives comme dans le tarif Tempo actuel. Il n'y a jamais plus de 5 « jours sobriété » consécutifs, du lundi au vendredi, à l'exclusion des samedis et dimanches.

Les prix proposés seraient de 6 c€/kW aux heures super-creuses (le coût de la distribution et des taxes), de 14 c€/kWh durant les heures creuses des jours ordinaires, 24 c€/kWh durant les heures de pointe des jours ordinaires et les heures pleines des jours sobriété, enfin de 72 c€/kWh durant les super-pointes des jours sobriété.

Ce qui donne le tableau suivant :

	Période	Du 1er novembre au 31 mars	22 jours sobriété de novembre à mars	Du 1er avril au 31 octobre	
	Plages horaires*	Prix kWh			Signal
Heures creuses/Pleines	9h – 18h 21h – 6h	14 c€	24 c€	14 c€	Consommez
Dont super-creuses	*11h – 17h*	-	-	*6 c€*	Consommez
Heures de pointe/ Super-pointes	6h - 9h 18h – 21h	24 c€	72 c€	24 c€	Déplacez si possible Déplacez sauf essentiel

Les jours rouges de Tempo ont été initialement fixés sur les épisodes hivernaux de pointe de demande brute. Les jours sobriété de la réforme correspondent plutôt aux jours de forte demande « nette de productions éoliennes et solaires ». **Ainsi, l'option HPHC redéfinie correspond à l'évolution du mix électrique tout entier et ses composantes nucléaires, hydroélectriques, éoliennes et solaires.**

L'option Tempo est implicitement davantage tournée vers l'intégration des nouvelles énergies renouvelables et la limitation de la modulation des réacteurs nucléaires. Les heures super-creuses renvoient à l'énergie solaire, les jours sobriété renvoient à la possibilité d'épisodes de faiblesse prolongée de l'énergie éolienne en hiver, affectant une large fraction du territoire métropolitain, alors que la demande liée au chauffage est forte et la production photovoltaïque faible.

Là encore, le calcul en *Annexe* montre que la facture d'un consommateur « type » qui ne modifie en rien ses habitudes de consommation d'électricité, reste inchangée. L'option Tempo, comme l'option HPHC, et plus généralement la réforme proposée, ne doivent pas être perçues comme menaçant le pouvoir d'achat des consommateurs. **Tout à l'inverse, elles offrent de nouvelles perspectives d'économie –pour le consommateur individuel et pour la collectivité.**

En effet, d'après nos calculs, un consommateur flexible pourrait voir sa facture diminuer de 10 à 15%. La réforme fait surtout des gagnants : ceux qui jouent le jeu de la flexibilité et en empochent directement les bénéfices. La grande majorité de ceux qui ne feraient rien pour ajuster leur consommation verront leurs factures inchangées.

Seuls pourraient perdre au change ceux dont le profil particulier de consommation se concentre davantage sur les heures de pointe et les jours sobriété, et qui malgré cela n'entreprendraient rien pour modifier leurs habitudes de consommation.

Questions Réponses

1 “Et l’abonnement ?“ → A débattre !

Naturellement, le prix de l’abonnement, la part fixe des contrats d’électricité, est d’autant plus élevé que la puissance souscrite est importante. **Pour que cela ne freine pas l’électrification, on pourrait envisager de renforcer le signal horo-saisonnier du prix du kWh par une différenciation de la puissance souscrite** (et donc de l’abonnement), en suivant les mêmes plages horaires, afin de permettre de consommer davantage de puissance en heures creuses qu’en heures pleines. Ainsi, un consommateur pourrait par exemple avoir une puissance maximum autorisé de 6kVA en heure de pointe mais de 9kVA en heure creuse pour faciliter la recharge des véhicules électriques. La généralisation des compteurs Linky doit le rendre possible.

2 “Et les offres de marché des fournisseurs ?“ ← Toujours libres !

Un tarif modulé pour le grand nombre est susceptible d’activer une grande partie du potentiel de flexibilité dans le résidentiel. Simple et lisible, il doit permettre aux particuliers et aux très petites entreprises de gérer au mieux leur consommation, sans avoir à effectuer des calculs complexes ou consulter leur compteur ou une application toutes les dix minutes.
Les fournisseurs restent libres, naturellement, de formuler d’autres offres tarifaires, et notamment de proposer aux consommateurs de leur déléguer la gestion de certaines de leurs consommations « en temps réel », par exemple la recharge de leur voiture électrique. Il leur appartiendra de convaincre les clients potentiels que leur offre est meilleure que le TRVE.

3 “Et la dimension sociale ?“ → Intégrer le chèque énergie !

La réforme doit prendre garde à ne pas pénaliser les ménages modestes qui s'électrifient. Plutôt qu'instaurer une tranche sociale de kWh gratuits qui bénéficieraient à tous, ou toute autre forme de progressivité tarifiaire, **on peut instaurer un abonnement gratuit sous condition de ressources.** En clair, il faudrait transformer le chèque énergie en réduction automatique sur l’abonnement à l’électricité (incluant éventuellement une première tranche de kWh), sans démarche active des consommateurs. **Un des avantages serait de supprimer les non-recours** encore trop fréquents aujourd’hui.
Un ménage précaire qui installe une PAC (abonnement 9 kW) bénéficie d'une réduction sur sa partie fixe. Le signal tarifaire variable reste intact pour tous, sans exception sociale qui brouillerait le message.

Une opportunité plutôt qu'une contrainte

La recherche de la flexibilité de la demande est parfois critiquée : la demande des consommateurs devrait être prise en compte telle qu'elle est, et ce serait au système électrique (et plus globalement, énergétique) à s'adapter pour y répondre.

Promouvoir la flexibilité serait donc contraindre les consommateurs, afin de promouvoir des énergies dites « intermittentes ».

Il n'est pas question ici de demander aux consommateurs de dégrader leur confort. Il s'agit de **décaler les consommations d'électricité qui ne se traduisent pas par un service immédiat, mais plutôt par une recharge d'énergie**, via les batteries de véhicules ou d'appareils ou sous forme thermique. Ainsi des flexibilités sont mises en œuvre depuis des dizaines d'années, par exemple avec les ballons d'eau chaude asservis aux heures creuses et aux heures pleines. Cela permet de réduire le besoin de modulation des réacteurs nucléaires la nuit, et donc de réduire leur coût de production. Personne n'a jamais trouvé à y redire. Ce n'est pas une contrainte, c'est une **opportunité de réaliser des économies tout en permettant au consommateur d'utiliser l'eau chaude quand il le souhaite**. Et si besoin est de faire fonctionner un chauffe-eau aux heures pleines, cela reste toujours possible. La liberté du consommateur reste entière.

Il n'est pas question de s'écarter de cette logique. Le consommateur, la consommatrice qui ne modifiera en rien sa consommation, ne paiera pas plus cher son électricité. Mais les opportunités de réduire la facture énergétique seront nombreuses, notamment grâce à la **multiplication des heures creuses, et à l'électrification des usages, l'émergence de nouvelles consommations d'électricité plus flexibles**, car comportant souvent une forme ou une autre de stockage d'énergie.

Agir sans attendre

Les particuliers, les TPE, les PME

Il ne faut pas attendre pour **inclure les particuliers et les très petites entreprises (TPE)**, qui ont déjà accès au TRVE. En effet :

- **Les ménages représentent environ un tiers de la consommation électrique et constituent une cible importante de l'électrification** des usages thermiques et de la mobilité.
- **Les petites entreprises qui peuvent bénéficier du TRVE** sont nombreuses, définies par un nombre de salariés inférieur à dix et un chiffre d'affaires annuel de moins de 2 millions d'euros. On voit bien comment certaines – les boulangeries par exemple (voir encadré) – pourraient bénéficier de la réforme du TRVE.
- **La transition énergétique a besoin d'une légitimité populaire**, notamment dans la perspective des prochaines échéances électorales. Un tarif dont les ménages voient concrètement les avantages (facture maîtrisée, prime à la flexibilité, indépendance vis-à-vis des fossiles) est un argument politique plus tangible qu'aucun discours.

Il revient ainsi à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) de proposer aux pouvoirs publics des tarifs réglementés de vente de l'électricité construits par « empilement » de ces différents coûts. Les pouvoirs publics ont ici le premier et le dernier mot : ils peuvent définir les objectifs économiques et politiques des TRVE et en déterminer la structure, puis approuver tels quels ou en modifiant les propositions de la CRE.

Le niveau des prix demandera à être soigneusement ajusté pour garantir la poursuite du déploiement du système électrique et offrir aux consommateurs des garanties sur l'évolution des prix de l'électricité dans les années qui viennent, pour déclencher les investissements d'électrification.

Des pains dorés au soleil

Les boulangeries utilisent de puissants fours à gaz ou électriques pour faire cuire pain et viennoiseries. Pour celles qui utilisent des fours électriques, c'est là leur principal poste de consommation d'électricité. Au tarif HPHC actuel, la première cuisson en fin de nuit bénéficie du tarif heures creuses, mais ce n'est pas le cas des cuissons de fin de matinée ou d'après-midi. Avec la réforme, elles pourront aisément effectuer toutes leurs cuissons au tarif heures creuses voire au tarif des nouvelles heures super-creuses de l'option Tempo.

Ouvrir l'accès au TRVE pour les PME

Au-delà des particuliers et des TPE, l'accès au TRVE réformé pourrait être ouvert à toutes les PME. Ces entreprises (jusqu'à 249 salariés, et un chiffre d'affaires jusqu'à 50 M€) ne bénéficient que d'offres de marché standardisées, rarement modulées en fonction de signaux prix horo-saisonniers adaptés, et souvent peu compétitives. Leur fournir la possibilité d'accéder au TRVE obligerait les fournisseurs positionnés sur le créneau des PME à formuler des offres plus adaptées et compétitives, à l'instar de ce qui se passe pour les particuliers.

> Avec la réforme, les boulangeries pourront aisément effectuer toutes leurs cuissons au tarif heures creuses voire au tarif des nouvelles heures super-creuses de l'option Tempo.

Réformer le TURPE, pour tous les consommateurs

Pour les autres types de clients (industriels et tertiaires), il n'existe plus de TRVE. Mais le TURPE – le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, ceux de RTE, ceux d'Enedis et des entreprises locales de distribution – est payé par tous, particuliers et très petites entreprises ou clients raccordés en haute tension (HTA) et en basse tension (BT).

En réalité, une évolution du TURPE est consubstantielle à l'évolution du TRVE, car celui-ci résulte de l'addition *« des coûts d'approvisionnement au prix de marché, de la garantie de capacité, des coûts d'acheminement de l'électricité et des coûts de commercialisation ainsi que d'une rémunération normale de l'activité de fourniture »*, nous dit le Code de l'énergie.

La réforme du TURPE aura incontestablement une forte influence sur les offres de marché des fournisseurs à l'attention des consommateurs non éligibles au TRVE, catalysant ainsi **une réelle incitation au bon placement de ces consommations**, qui représentent un volume de consommation comparable à l'ensemble des consommateurs résidentiels.

Il n'est pas nécessaire de connaître à l'avance leurs potentiels de flexibilité. S'il y a un véritable gain économique à bien placer la consommation, ils se révèleront. D'autant que la nature des usages devant être décarbonés renforce ce potentiel : charge des véhicules et appareils sur batteries, fours industriels, production de vapeur, production de froid pour la climatisation, linéaires de présentation dans la distribution alimentaire, refroidissement des stockages ou des centres de données, etc...

Effets sur les finances publiques

Les effets sur les finances publiques qu'on pourrait attendre d'une flexibilisation accrue grâce à la réforme du TRVE sont traités distinctement des effets économiques : il ne s'agit pas là d'économies ni pour le système dans son ensemble, ni pour les consommateurs, mais plutôt d'**une répartition différente des dépenses, marquée par une diminution des dépenses publiques de soutien aux énergies renouvelables** et singulièrement au photovoltaïque.

Les canicules de l'été 2026 ont démontré tout l'intérêt de l'énergie solaire photovoltaïque. La demande d'électricité a été plus forte dans toute l'Europe en raison notamment de la demande de climatisation et de froid commercial : de 14% en France, de 28% en Italie, sur la période juin-juillet. Dans le même temps, de nombreuses centrales thermiques, essentiellement nucléaires, ont dû réduire leur puissance ou s'arrêter afin de respecter les débits réservés des rivières et les températures maximales autorisées des rejets. Au total, plus de 40% de la capacité nucléaire française a pu s'avérer indisponible : aux 18 GW arrêtés pour maintenance et rechargement se sont ajoutés 11 GW arrêtés pour des raisons liées aux température.

La production hydroélectrique, faute de stocks d'eau suffisants, a chuté sous la moyenne des cinq dernières années. Le solaire PV a été la seule source d'électricité en croissance, notamment durant les jours les plus chauds.

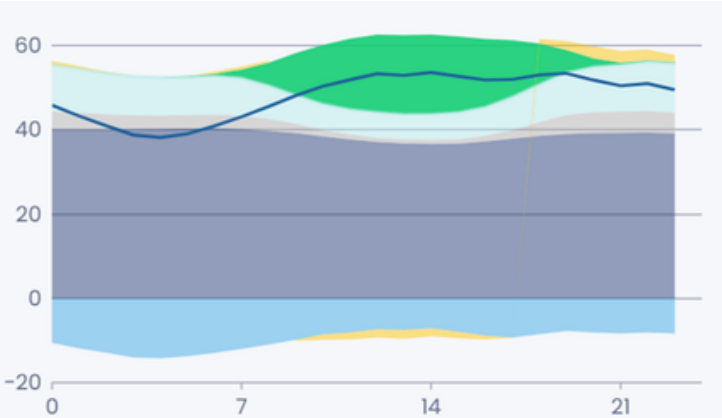

Demande moyenne d'électricité en France durant les jours de canicule (ligne continue). En négatif, exportations et stockages. En positif, nucléaire, fossiles, renouvelables hors solaire, solaire PV (en vert), stockages. Ember

Le solaire a donc contribué à soutenir le réseau électrique et à maintenir les coûts de production sous les 100 €/MWh durant le jour.

Mais la faiblesse des moyens de stockage et de flexibilité a conduit un recours accru au-gaz en fin de journée, avec de fortes augmentations du prix spot de l'électricité, au-delà de 200 €/MWh pendant quelques heures.

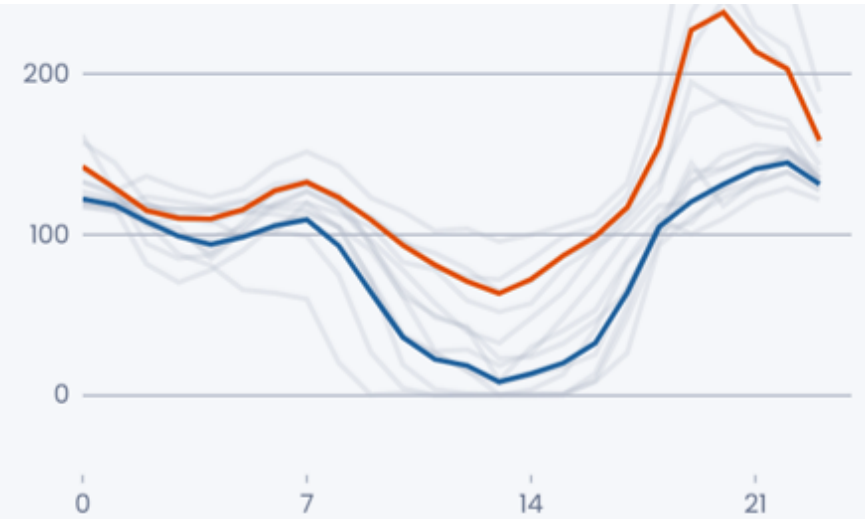

Prix horaires moyens de l'électricité (€/MWh) pendant les vagues de chaleur (en rouge) et avant (en bleu) de juin et juillet. Ember

Nul doute que la demande estivale d'électricité augmentera dans les années à venir, avec les besoins de froid commercial et de climatisation. **Cependant, le déploiement du solaire est menacé, victime de la baisse du prix moyen de l'électricité et surtout de son propre succès** : la production photovoltaïque, concentrée sur le milieu de la journée, voit son prix s'effondrer depuis 2023. Le prix capté en 2025 ne dépasse pas la moitié du prix spot moyen pour les installations photovoltaïques sous obligation d'achat, les deux tiers de ce prix pour celles sous complément de rémunération (incitées à stopper leur production en cas de prix spot négatifs).

Mécaniquement, cette diminution de la valeur captée par les installations PV a conduit à une **augmentation des dépenses publiques de soutien**, difficilement supportable dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

La Commission de régulation prévoit pour 2027 des charges de soutien au PV en augmentation de plus de 400 M€, essentiellement du fait de l'augmentation des volumes soutenus.

Un gain de 20 points de pourcentage du taux de capture du PV représenterait pour les finances publiques un gain de 12 €/MWh, soit pour les 38 TWh soutenus en 2027 quelques 450 M€, effaçant totalement l'augmentation des dépenses de soutien prévue. Tel est l'enjeu de la flexibilité – stockage inclus - pour le budget de la nation

Annexe

Les factures d'électricité dans la réforme du TRVE

A. Option HPHC

On fait l'hypothèse simplificatrice d'une consommation de 1 kW pendant dix-huit heures, et du double durant les six heures de pointe considérées dans la réforme. La facture quotidienne d'un consommateur HPHC selon le TRVE actuel s'élève alors à **15,89***8 + **21,42***16+6 soit 598,39 c€, soit **5,98** € (les tarifs sont en gras afin d'être distingués des durées, en heures).
Après réforme, dans ce cas d'une consommation double et inchangée durant les heures de pointe, la facture quotidienne s'élève à **16***18 + **26***6*2 = 600 c€, soit **6,00 €**.
Si le consommateur HPHC fait jouer la flexibilité et parvient, par exemple, à déplacer tout l'excédent de consommation des heures de pointe sur les heures creuses, sa facture s'élèvera alors à **16***(18+6) + **26***6= 540 c€, soit **5,40 €.**

On voit par cet exemple que la réforme proposée, si elle échoue à mobiliser la flexibilité des consommateurs, ne diminue pratiquement pas les revenus du système électrique et n'augmente pas non plus la facture du consommateur. A l'inverse, si elle réussit à mobiliser cette flexibilité, les consommateurs en tirent un bénéfice immédiat, qui semble correspondre à peu près aux économies pour le système électrique obtenues grâce à la flexibilité.

B. Option Tempo

L'hypothèse de base est identique à celle de l'option HPHC : une consommation de 1 kW, doublée durant les six heures pleines quotidiennes du tarif modifié. La facture annuelle s'élève alors à :

300*(**13,56***8+**16,54***16 + **16,54***6) + 43*(**15,36***8+**19,21***16+**19,21***6) + 22*(**16,15***8+**72,95***16+**72,95***6)
= 141 708 + 23 456,50 + 38 150,20 = 203 319,70 c€, soit **2 033 €**

Dans ce cas, après la réforme et sans changement de profil de consommation, la facture annuelle de l'utilisateur (hors abonnement) s'élève à :

214*(**6***6 + **14***12 + **24***6*2) + 129*(**14***18 + **24***6*2) + 22*(**24***18 + **72***6*2)
= 105 288+ 69 600 + 28 512 =203 460 c€, soit **2 035 €**

Si le consommateur Tempo fait jouer la flexibilité et parvient, par exemple, à déplacer tout excédent de consommation sur les heures super-creuses d'avril à octobre, et sinon sur les heures creuses (ou pleines des jours Sobriété), sa facture s'élèvera alors à :

214*(**6***6*2 + **14***12 + **24***6) + 129*(**14***18 +**14***6+**24***6) + 22*(**24***18 +**24*** +**72***6)
= 166 272 c€, soit **1 663 €**.

A propos

L'Alliance Energie Climat regroupe trois associations loi 1901 :

- Acteur historique dans le domaine du financement de la transition écologique, **Agir pour le climat, créée en 2017 par le climatologue Jean Jouzel,** intervient, avec ses partenaires, auprès des instances politiques, économiques et financières pour accélérer la rénovation thermique des bâtiments.
- **Avenirs Energétiques rassemble des experts de différents milieux et secteurs et veut enrichir le débat public** en apportant éclairages techniques et propositions en lien avec les politiques énergétiques.
- Depuis 40 ans, **l'Observatoire des énergies renouvelables** suit à travers ses publications périodiques et ses nombreux rapports d'experts l'actualité française et européenne du secteur. Reconnu par la profession, **Observ'ER** a su préserver son indépendance.